



KYMA FORMATION

Fiche programme Qualiopi – Module 9

Transmission et protection de la famille

Durée : 3 h 30 (demi-journée)

Tarif : 400 € Ht (3h30)

Lieu : **Date :**

Format : Interentreprises entre 6 et 14 participants

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

1. Comprendre les principaux mécanismes de donation, démembrement et transmission d'entreprise.
 2. Maîtriser les avantages et limites du Pacte Dutreil et son intérêt dans une transmission familiale.
 3. Identifier les enjeux fiscaux liés à la succession, les droits applicables et les stratégies d'optimisation.
 4. Appréhender les dispositifs de protection juridique du dirigeant : mandat posthume et mandat de protection future.
 5. Savoir organiser progressivement la transmission de l'entreprise ou du patrimoine familial.
-

Objectif opérationnel

Maîtriser les outils de transmission et de protection du patrimoine pour assurer la pérennité de l'entreprise et la sécurité des héritiers.

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire. Formation accessible aux dirigeants, associés, conjoints et futurs cédants.

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région

BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

MAJ 04.11.2025

En cours de certification QUALIOPI

Contenu de la formation

1. Les mécanismes de transmission

- Donation simple, donation-partage
- Démembrement de propriété : nue-propriété / usufruit
- Pacte Dutreil : conditions, avantages, engagements, risques
- Arbitrages selon les objectifs familiaux et patrimoniaux

2. Fiscalité successorale et stratégies d'allègement

- Barème des droits de succession
- Abattements, exonérations et réductions possibles
- Impact du démembrement sur la fiscalité
- Sécuriser les transmissions par anticipation

3. Protection juridique du dirigeant

- Mandat posthume : rôle, durée, pouvoirs, intérêts pour l'entreprise
- Mandat de protection future : anticipation de la perte d'autonomie
- Articulation avec les mesures de tutelle et curatelle

4. Transmission de la société familiale

- Choisir le mode de transmission (donation, cession, transmission progressive)
- Maintien du contrôle par le dirigeant
- Rôle des statuts, pactes d'associés et gouvernance familiale
- Coordination avec les conseils : notaire, avocat, expert-comptable

Cas pratique

Étude d'un cas réel :

Transmission d'une société familiale via donation-partage + analyse d'un Pacte Dutreil.

Échanges collectifs sur les choix stratégiques et fiscaux.

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région

BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

MAJ 04.11.2025

En cours de certification QUALIOPI

Compétence visée

Anticiper la transmission pour minimiser les droits de succession et préserver la continuité patrimoniale.

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques
 - Études de cas issus de transmissions d'entreprises familiales
 - Échanges interactifs pour une intégration concrète des outils
-

Modalités d'évaluation

- Avant : questionnaire de positionnement
 - Pendant : exercices d'application et étude de cas
 - Après : QCM final de validation + étude de cas de synthèse
 - Attestation individuelle remise à chaque participant
-

Encadrement et moyens techniques

- Formatrice : Mélanie Renaud, spécialiste en éducation financière et patrimoniale
 - Intervenants possibles : notaire, avocat ou expert-comptable partenaire
 - Salle équipée : vidéoprojecteur, paperboard, supports imprimés et numériques
 - Groupe limité à 8 participants pour un accompagnement personnalisé
-

Accessibilité et inscription

Formation ouverte à tous publics. Des aménagements peuvent être proposés pour les personnes en situation de handicap. Merci de signaler toute demande afin d'étudier les solutions d'adaptation.

Tarif

400 € HT / demi-journée (3h30)

Avis client

« Une formation incontournable pour préparer la transmission de mon entreprise. Les explications sur le Dutreil et le démembrement m'ont permis de clarifier ma stratégie familiale. » – Patrick, chef d'entreprise familiale

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région

BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

MAJ 04.11.2025

En cours de certification QUALIOPI